

DES MESURES SALARIALES PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX. POUR SOLIDAIRES, LES COMPTES NE SONT PAS BONNS.

Malgré l'urgence, Stanislas Guérini balaie d'un revers de main une véritable revalorisation salariale pour les agent-es de la fonction publique.

Après la très maigre revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice en 2022, la situation des personnels n'a cessé de se dégrader face à une inflation galopante.

Pourtant, ce sont seulement 1,5% de revalorisation du point pour tou·tes qui ont été annoncés. Cela est largement insuffisant face à une inflation qui continue de flamber notamment sur les produits de base et alimentaires. Et ce ne sont pas les 5 points d'indice supplémentaires sur chaque grille à partir du 1er janvier 2024 qui peuvent changer la donne. Cela ne représente que 24,61 € brut par agent-es.

Quant aux 1 à 9 points pour les bas de grilles, ils ne permettront pas de mettre fin à la course derrière les augmentations du SMIC.

Enfin, la prime pouvoir d'achat annoncée, dégressive de 800 à 300 euros bruts ne concerne même pas les 3 versants de la fonction publique puisque la fonction publique territoriale en est exclue. C'est inadmissible.

Face à la fin de non-recevoir du ministre d'une possibilité de révision de la copie qu'il a présenté aux organisations syndicales et après nos demandes insistantes face à l'inanité des mesures, Solidaires Fonction Publique avec les autres organisations a décidé de quitter la séance.

C'est donc par des mesures insuffisantes qui ne couvrent même pas les plus de 10% d'inflation cumulée sur les deux dernières années que le ministre remercie les agent-es publics et reconnaît leur travail.

Aucune réponse à une revendication pourtant au-delà de légitime après des années de gel du point, une trop maigre revalorisation en 2022 et une inflation galopante.

Pour Solidaires Fonction Publique l'insuffisance des mesures annoncées n'est qu'une marque supplémentaire du mépris du gouvernement envers les agent-es publics.

Ce que Solidaires exige c'est bien :

- une revalorisation de la valeur du point à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 20%
- l'attribution de 85 points pour toutes et tous, mesure permettant une véritable réduction des inégalités
- l'indexation de la valeur du point sur l'inflation
- la reconnaissance des qualifications des agent-es publics
- la revalorisation des carrières féminisées.